



# Rapport sur l'exercice des droits de vote

## Année 2023

**VERSION 29/02/2024**

Argenta Asset Management S.A.

29 Boulevard Price Henri L-1724 Luxembourg

ARGENTA ASSET MANAGEMENT N.V. (La « Société »), qui a été désignée comme société de gestion de ARGENTA-FUND et ARGENTA PORTFOLIO (les « Fonds »), a établi une politique de vote pour les assemblées générales des titres détenus en portefeuille conformément aux réglementations en vigueur (article 23 du règlement CSSF 10-04 et section 5.5.10 de la circulaire CSSF 18-698).

L'objectif de ce rapport est d'analyser les instructions de vote de l'année 2023 et de vérifier qu'elles sont conformes aux principes énoncés dans la stratégie pour l'exercice des droits de vote et d'engagement.

Ce document reprend des statistiques sur les votes et les actions liées à l'engagement ayant eu lieu lors de l'année 2023 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023). Les statistiques sont liés aux fonds « Argenta-Fund » et « Argenta Portfolio ».

## Sources

---

Les données présentées ci-dessous sont fournies par les sociétés ISS et Spuerkeess qui, respectivement, transmettent et exécutent les instructions de votes sur base de la politique choisie par AAM.

## Politique de vote appliquée

---

AAM a délégué l'exercice des droits de vote dans les fonds à ISS. AAM a explicitement et consciemment opté pour la politique de vote durable d'ISS, une politique qui, outre les sujets ordinaires de gouvernance, se concentre particulièrement sur les valeurs écologiques et sociales. En 2023, l'ensemble des votes exécutés l'ont été en ligne avec cette politique. AAM s'est assuré que les instructions de vote ont été correctement exécutées.

Pour plus de détails concernant la « Stratégie pour l'exercice des droits de vote et d'engagement », merci de se référer au document dédié disponible au niveau de la page internet <https://www.argenta.lu/fr/durabilité>.

## Statistiques

---

### Nombre de sociétés, assemblées générales pour lesquelles les fonds ont votés



1664  
AGs



575 sociétés

Au total, les fonds ont voté à 1664 Assemblées Générales (AG) au cours de l'exercice 2023. Au total, cela représente des votes pour 575 sociétés. En effet, un titre d'une même société peut être présente dans plusieurs portefeuilles et une société peut organiser plusieurs assemblées chaque année.

Dans le détail, les sous-fonds Argenta-Fund ont voté à 998 assemblées générales et les sous-fonds Argenta Portfolio à 666 assemblées générales.

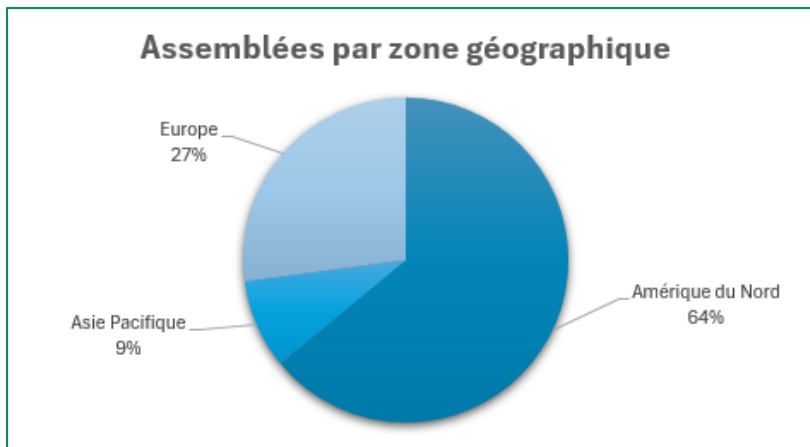
Pour rappel, afin de conserver une liquidité au niveau des portefeuilles, nous avons fait le choix, courant 2022, de ne plus voter en Norvège et en Suisse où les conditions d'exercices du droit de vote nécessitent le blocage des titres.

Courant 2023, AAM a fait le choix de ne plus voter en Hongrie et Suède du fait de la complexité administrative (et des frais potentiels liés) pour pouvoir voter dans ces pays.

Le « Vote par procuration » a été élargi à l'ensemble des sociétés détenus en 2023 avec une augmentation des marchés couverts durant l'année.

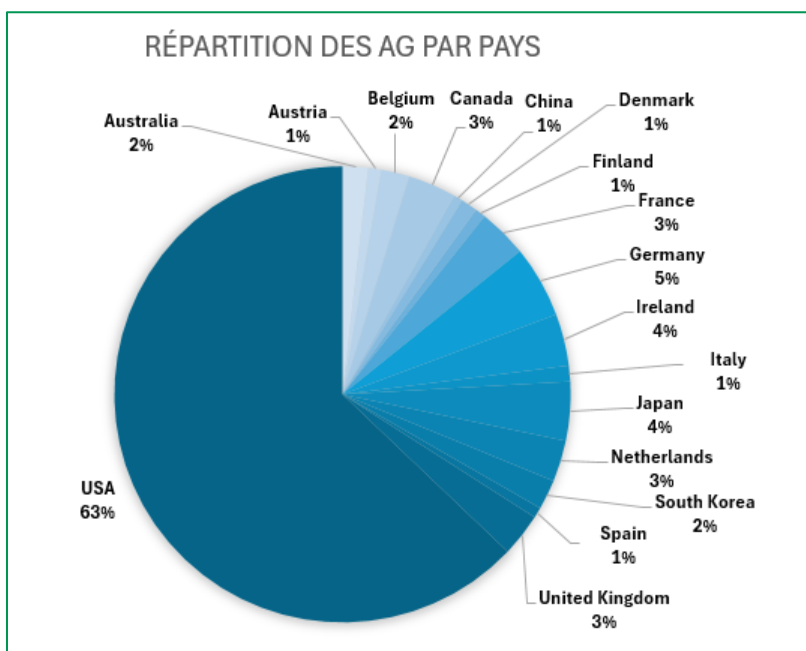
Pour 10 sociétés, les sous-fonds n'ont pas pu voter car le service n'était pas offert (Registered Shares) ou le marché pas encore activé. Les marchés concernés ont été activés courant 2023 afin de pouvoir voter en 2024.

## Répartition des assemblées générales par zones géographiques



Au niveau des zones géographiques, la majorité des assemblées générales se sont déroulées en Amérique du Nord (USA, Canada) et en Europe (y compris Royaume-Uni).

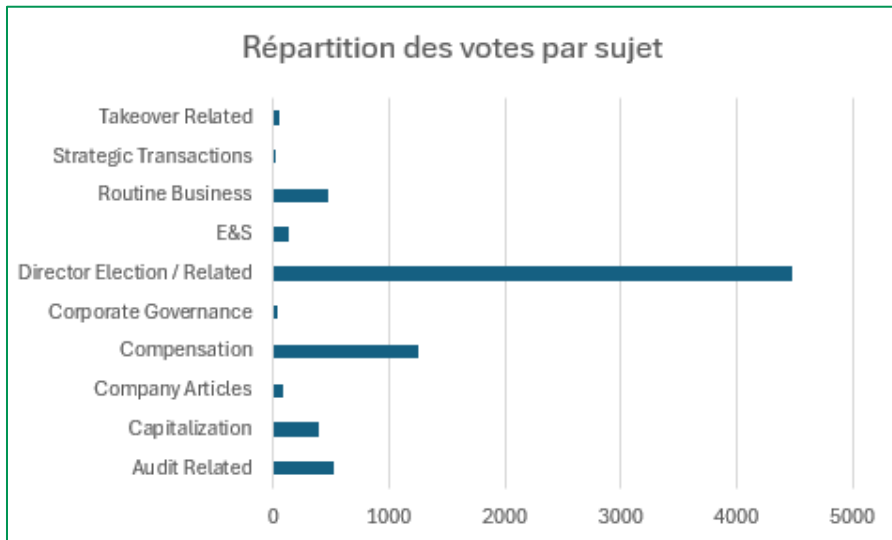
## Répartition des assemblées générales par pays



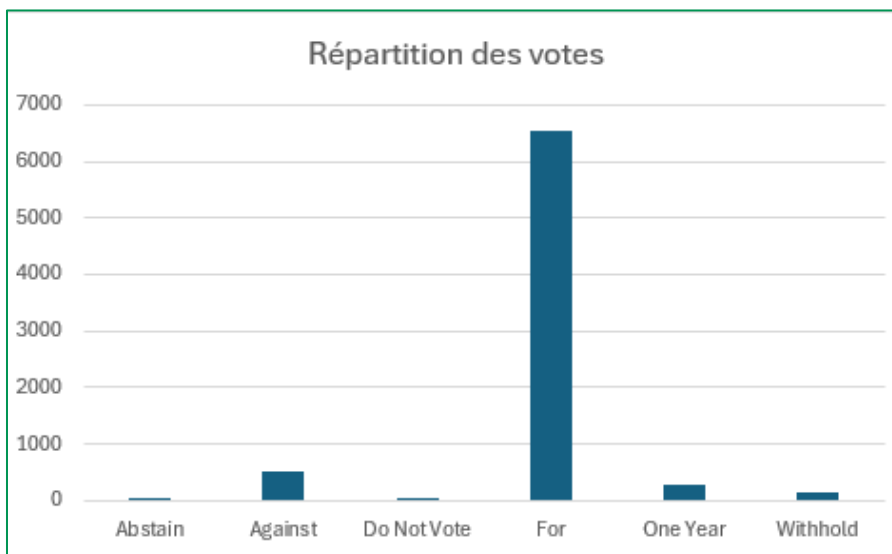
Au niveau des pays des assemblées générales, on remarque la prépondérance des USA qui représente plus de 60% des assemblées générales. En Europe, la majorité des assemblées générales a lieu dans les pays suivants : France, Royaume-Uni, Pays-Bas, Irlande et Allemagne.

## Répartition des votes par sujet

Lors d'une assemblée générale, plusieurs résolutions sont votées. En 2023, les sujets principaux de vote à l'ordre du jour étaient des points relatifs au conseil d'administration, à l'audit et aux résultats financiers, à la rémunération des fonctions exécutives et à la gestion du capital.



## Répartition des votes



L'ensemble des votes (7481) exécutés l'ont été en ligne avec la politique de vote durable d'ISS choisie par AAM.

Lors d'une assemblée générale, plusieurs résolutions sont votées. Pour 88% des votes, nous avons voté « Pour » et dans 7% « Contre ».

## Vote « contre » / « avec » la direction

Sur 7481 résolutions, nous avons voté contre la direction sur 771 résolutions (10%) et nous avons soutenu la direction sur 6710 résolutions (90%).

108 votes non alignés avec la direction reflètent la stratégie durable de la politique de vote. Par exemple, AAM, à travers ses votes, encourage l'indépendance des conseils d'administration des sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés mais aussi la transparence sur les conséquences environnementales et sociales des activités des sociétés. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de ces votes.

D'un point de vue environnemental, pour une société active dans le domaine alimentaire, un vote afin d'obtenir un rapport sur les pratiques d'approvisionnement et de conservation de l'eau de l'entreprise, en particulier dans ses chaînes d'approvisionnement, tenant ainsi compte du risque lié à l'eau tout au long de la chaîne de valeur a été réalisé pendant l'année.

D'un point de vue social, pour une société active dans le domaine de la santé, un vote afin d'obtenir des données quantitatives et comparables sur la diversité afin de mieux évaluer l'efficacité des efforts de l'entreprise en matière de diversité, d'équité et d'inclusion ainsi que la gestion des risques associés a été réalisé pendant l'année.

D'un point de vue fiscal, pour une société active dans le e-commerce, un vote afin d'obtenir un rapport de transparence fiscale a été réalisé pendant l'année.

Ces votes donnent des exemples concrets de l'application de la politique de vote durable.